



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 86784

Texte de la question

La mission d'information sur la grippe aviaire : mesures préventives vient de rendre public son rapport. Il fait le point sur les matériels de prévention et les moyens pharmaceutiques disponibles en cas de pandémie, au terme d'une dizaine d'auditions ciblées et particulièrement riches d'informations. Parmi les recommandations de la mission, les rapporteurs proposent d'encourager la recherche-développement sur les équipements personnels de protection, en particulier les masques permettant une respiration aisée. M. François Grosdidier demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette recommandation.

Texte de la réponse

Le risque d'émergence de foyers d'infection par le virus influenza aviaire H5N1 est pris très au sérieux dans notre pays qui, avec 1385 élevages avicoles (dont 476 000 volailles en liberté), représente à lui seul 18 % du potentiel européen. Tous les services de l'État ayant compétence en ce domaine ont été mobilisés sous l'autorité du Pr Didier Houssin, délégué interministériel pour la lutte contre la grippe aviaire, dans le cadre d'actions préventives destinées à enrayer une éventuelle épidémie. La protection physique par l'usage de masques individuels a été jugée comme le moyen de prévention le plus efficace et des mesures ont été prises pour en doter les personnels d'intervention et l'ensemble des établissements destinés à accueillir le public. Dès le 12 janvier 2006, près de cinquante millions de masques FFP2 avaient été distribués aux 272 établissements désignés par le ministère de la santé. Actuellement, ce chiffre a été plus que doublé, ce qui se traduit par des réserves importantes dans les établissements de santé. S'agissant des établissements universitaires, dix-sept millions de masques FFP2 ont été commandés. Des ateliers de production ont été installés par les fabricants dans le Nord, en Bretagne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, pour répondre à cette demande en forte croissance. Les masques de filtration FFP2 actuellement disponibles répondent aux normes EN149 de l'Union européenne. Ce sont des masques à usage unique, efficaces pour des particules comprises entre 0,01 et 1 micron avec un taux de 92 %. Ces masques n'offrent donc pas une protection totale et doivent être remplacés périodiquement, notamment dans le cas où la respiration deviendrait difficile du fait d'un colmatage. Des recherches visant à l'amélioration des équipements de protection face aux risques pour la santé en milieu professionnel sont aujourd'hui conduites par plusieurs organismes, en particulier l'INERIS, en relation avec l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et au travail. Ces programmes technologiques sont généralement réalisés en collaboration avec le secteur industriel et peuvent éventuellement être financés dans le cadre des programmes partenariaux soutenus par l'Agence nationale de la recherche (programme Eco technologies et développement durable [PRECODD] ou programme Santé environnement pour les aspects plus fondamentaux).

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86784

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2030

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10647